

D2024-029

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.*

Date de convocation : 29 avril 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :  
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL  
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO  
Bruno TIRADON à Isabelle COQUEL  
Jean-Louis CELSE à Arnaud BELZANNE  
Philippe JALLEY à Véréne SOLELIS  
Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT  
Géraldine MINGUET à Isabelle JOURDY

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 6 procurations

*Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

**OBJET : Attribution de subvention aux associations**

Rapporteur: Mme Christine BIGOURET-DENAES, 4ème Adjointe

Il est proposé au Conseil municipal de verser les subventions aux associations suivantes :

D2024-029

**Au budget général de la ville :**

| ASSOCIATION                          | MOTIF                        | MONTANT PROPOSE |
|--------------------------------------|------------------------------|-----------------|
| ASR                                  | Subvention de fonctionnement | 20 000 €        |
| Ecole des arts martiaux de Royat     | Subvention de fonctionnement | 1 000 €         |
| Golf de Royat Charade                | Subvention de fonctionnement | 1 500 €         |
| ROC Basket Ball                      | Subvention de fonctionnement | 11 000 €        |
| Royat Rando                          | Subvention de fonctionnement | 300 €           |
| Royat Boxing Club                    | Subvention de fonctionnement | 2 000 €         |
|                                      | Subvention exceptionnelle    | 500 €           |
| Royat Fit GV                         | Subvention de fonctionnement | 800 €           |
| Ski Club des Dômes                   | Subvention de fonctionnement | 900 €           |
| <b>TOTAL</b>                         |                              | <b>38 000 €</b> |
| AAPPMA Les 4 sources                 | Subvention de fonctionnement | 300 €           |
| Société de Chasse                    | Subvention de fonctionnement | 600 €           |
| <b>TOTAL</b>                         |                              | <b>900 €</b>    |
| Amicale Laïque                       | Subvention de fonctionnement | 1 800 €         |
| OCCE Ecole Elémentaire               | Subvention de fonctionnement | 400 €           |
| OCCE Ecole Maternelle                | Subvention de fonctionnement | 400 €           |
| <b>TOTAL</b>                         |                              | <b>2 600 €</b>  |
| Association des Commerçants de Royat | Subvention de fonctionnement | 300 €           |
| Conférence de Saint Vincent de Paul  | Subvention de fonctionnement | 700 €           |
| CASPAR                               | Subvention de fonctionnement | 100 €           |
| Comité de jumelage                   |                              | 1 500 €         |
| ACPG CATM                            |                              | 100 €           |
| <b>TOTAL</b>                         |                              | <b>2 700 €</b>  |
| <b>TOTAL BUDGET GENERAL</b>          |                              | <b>44 200 €</b> |

**Au BA Actions culturelles :**

| ASSOCIATION                         | MOTIF                        | MONTANT 2024 PROPOSE |
|-------------------------------------|------------------------------|----------------------|
| Cool'Heur                           | Subvention de fonctionnement | 250 €                |
|                                     | Subvention exceptionnelle    | 200 €                |
| Harmonie de Royat                   | Subvention de fonctionnement | 3 500 €              |
|                                     | Subvention exceptionnelle    | 3 000 €              |
| Maison des Loisirs et de la Culture | Subvention de fonctionnement | 3 500 €              |
| Club Micro de Royat                 | Subvention de fonctionnement | 800 €                |
|                                     | Subvention exceptionnelle    | 700 €                |
| Les amis de Royat                   |                              | 6 000 €              |
| Bibliothèque pour tous              | Subvention de fonctionnement | 700 €                |
| <b>TOTAL</b>                        |                              | <b>18 650 €</b>      |

D2024-029

Pour le Budget principal de la ville de Royat, l'enveloppe globale d'attribution de subventions proposée est de **44 200 €**.

Pour le budget Activités Culturelles, l'enveloppe globale d'attribution de subventions proposée est de **18 650 €**.

#### Cas particuliers :

##### **Association des Petits Lutins – Crèche (Budget général)**

Auparavant et pendant plusieurs années, la commune contribuait au fonctionnement de l'association à hauteur de 210 000 € par an.

En 2022, l'association avait sollicité un complément permettant de pallier la hausse des prix sur les achats courants et surtout à la hausse des charges de personnel, faisant suite à l'application des textes du ministère de la Santé (reclassement des Educateurs Jeunes Enfants et des Auxiliaires de Puériculture), portant alors la subvention annuelle à 250 000 € maximum.

A partir de 2023, la municipalité a signé une convention d'objectifs avec l'association des Petits Lutins pour une durée de 3 ans, intégrant notamment les objectifs financiers et tenant compte des modifications de prise en charge par la CAF. En effet, à compter de 2023, la CAF verse directement le Bonus Territoire à l'Association alors que jusqu'en 2022, la commune la percevait directement. Au titre de l'exercice 2023, il a été versé la somme de 182 000 €. Le solde de 3 102 € a été versé en tout début d'année 2024, à l'association, à la lecture de son bilan annuel et en fonction du déficit constaté, soit un total de 185 102 €.

Aussi, conformément aux termes de la convention il est à prévoir au BP 2024 la somme de **190 500 €** auquel il conviendra d'ajouter une enveloppe de secours de **6 000 €**.

##### **Comité d'œuvres Sociales (COS)**

Une convention d'objectifs a également été signée avec les Comité d'œuvres Sociales, avec une mise en place à compter de 2024. Le COS adhère au CNAS pour assurer à l'ensemble des agents les prestations à caractère sociale obligatoires pour la collectivité. La subvention accordée au COS par la Mairie permettant de mettre en place ses actions s'établit à **23 247 €** pour 2024.

**OCCE Ecole Élémentaire** – En 2024, l'école organise plusieurs voyages scolaires pour les élèves et a d'ores et déjà sollicité une subvention de **7 700 €** à cet effet (Délibération D2024-011 du 13/03/2024).

##### **Association A Lire les Auteurs – Salon du Livre (Budget annexe Actions Culturelles)**

La municipalité de Royat a signé une convention de partenariat avec l'association A Lire les Auteurs et la Ville de Chamalières, relative aux modalités de financement du Salon du Livre, à compter de l'Édition 2022.

Pour 2023, l'association a perçu une subvention de 5843 €.

En 2024, il conviendra de prévoir la somme de **5 000 €** et une enveloppe de secours de **300 €**.

Il est précisé que M. JALLEY (pouvoir à Mme SOLELIS) pour l'association « ski des Dômes », et M. AUBAGNAC pour le Comité de jumelage et le Musée de Royat ne prennent pas part au vote.

D2024-029

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (1 abstention : M. BERNETTE) de :***

- ***attribuer les subventions aux associations comme indiqué ci-dessus.***
- ***attribuer à l'association des Petits Lutins la subvention de base de 190 500 € avec possibilité de complément jusqu'à 196 500 € sur présentation du bilan définitif 2024.***
- ***attribuer au Comité des Œuvres Sociales - COS une subvention de 23 247 €***
- ***attribuer à l'association A Lire les Auteurs – Salon du Livre (Budget annexe Actions Culturelles) une subvention conformément à la Convention de partenariat pour un montant maximum de 5 300 € finalisée au regard du bilan définitif de l'Édition 2024.***

Fait et délibéré et en séance, le jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

**Le Maire,**  
**Marcel ALEDO**

